

Assemblée communale de la commune mixte de Crémines
Jeudi 17 septembre 2020 à 20h15 à la halle de
gymnastique de Crémines (mesures Covid-19)

ORDRE DU JOUR

1. Discuter et approuver les comptes 2019 du Syndicat scolaire du Grand Val.
2. Discuter et approuver les comptes 2019 de la Commune mixte de Crémines.
3. Election de l'organe de vérification des comptes pour l'année comptable 2020.
4. Discuter et approuver le Règlement d'utilisation des locaux et places ouvertes au public.
5. Discuter et approuver la modification du Règlement d'organisation, art. 27ter système de bons de garde.
6. Prendre connaissance de l'Ordonnance tarifaire relative à l'émission de bons de garde.
7. Discuter et approuver le Règlement sur la protection des données.
8. Prendre connaissance de l'Ordonnance sur la non-publication d'un registre des fichiers sur Internet.
9. Discuter et approuver le Règlement concernant l'élimination des eaux résiduaires domestiques provenant d'installations de stockage et des boues d'installation de traitement des eaux usées.
10. Prendre connaissance de l'Ordonnance concernant les entreprises spécialisées dans l'élimination des eaux résiduaires domestiques provenant d'installations de stockage et des boues d'installations de traitement des eaux usées.
11. Discuter et approuver la modification du Règlement d'organisation du Syndicat de communes du CRC et de PCi du Jura bernois.
12. Prendre connaissance de l'Ordonnance relative au système de contrôle interne (SCI).
13. Discuter et approuver un crédit additionnel de chf 25'000.- pour le contrôle des collecteurs communaux.
14. Prendre connaissance du décompte final du crédit d'engagement de chf 80'000.- pour l'aménagement du hangar des pompes et l'installation du chauffage.
15. Prendre connaissance du décompte final du crédit d'engagement de chf 56'000.- pour les travaux de réfection des berges phases II.

16. Prendre connaissance du décompte final du crédit d'engagement de chf 155'600.- de participation communale au Syndicat des propriétaires de Chemins de Raimeux.

17. Divers.

Dès le 13 août 2020, les documents suivants peuvent être consultés au secrétariat communal durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la commune :

- Comptes 2019 du SSGV
- Comptes 2019 de la Commune mixte de Crémines
- Règlement d'utilisation des locaux et places ouvertes au public
- Modification du Règlement d'organisation, art. 27ter système de bons de garde
- Ordonnance tarifaire relative à l'émission de bons de garde
- Règlement sur la protection des données
- Ordonnance sur la non-publication d'un registre des fichiers sur Internet
- Règlement concernant l'élimination des eaux résiduaires domestiques provenant d'installations de stockage et des boues d'installation de traitement des eaux usées
- Ordonnance concernant les entreprises spécialisées dans l'élimination des eaux résiduaires domestiques provenant d'installations de stockage et des boues d'installations de traitement des eaux usées
- Règlement d'organisation du Syndicat de communes du CRC et de PCi du Jura bernois
- Ordonnance relative au système de contrôle interne (SCI)

Un recours en matière communale peut être déposé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2 à 2608 Courtelary, au plus tard dans un délai de 30 jours après la date de l'Assemblée communale.

Crémines, le 13 août 2020

Le Conseil communal